

AVIS

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES
« INCENDIE DE FORÊT » DE LA COMMUNE
DE MARSEILLE
CONCERTATION PUBLIQUE**

Le Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) sur la commune de Marseille a été prescrit par arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône daté du 30 mars 2011.

Durant la phase de concertation publique qui démarera le 9 janvier 2017, le public pourra :

* visiter les expositions mises en place dans les mairies de secteurs,

du 9 janvier au 10 février en mairie du secteur VI (arrondissements 11&12)

du 23 janvier au 24 février en mairie des secteurs IV, V, VII et VIII (arrondissements 6&8, 9&10, 13&14, 15&16)

* assister aux réunions publiques qui se tiendront

le 13 janvier 2017 à 18h en mairie du secteur VI

(arrondissements 11&12)

le 27 janvier 2017 à 17h en mairie du secteur V

(arrondissements 9&10)

le 30 janvier 2017 à 17h en mairie de secteur VIII (arrondissements 15&16)

le 3 février 2017 à 18h en mairie du secteur VII (arrondissements 13&14)

le 6 février 2017 à 17h30 en mairie du secteur IV (arrondissements 6&8)

* consulter le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône, www.bouches-du-rhone.gouv.fr (rubrique Prévention) sur lequel il pourra télécharger les documents de la concertation, suivre l'actualité et interroger la DDTM, en charge de l'élaboration du PPRIF.

* poser ses questions à la DDTM à l'adresse mail : ddtm-concertation-pprif@bouches-du-rhone.gouv.fr

* exprimer ses observations sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu d'exposition, ou les adresser par courrier à : DDTM 13 – Service Urbanisme – 16 rue A. Zattara – 13332 Marseille Cedex 3»